

BULLETIN DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR



A RETOURNER
PAR COURRIER
AVANT LE

12
OCT. 2018

COLLÈGE ADHÉRENTS
8 POSTES À POURVOIR

CANDIDATURE À TITRE INDIVIDUEL

Mr Mme Melle Nom Prénom

CANDIDATURE D'UNE SOCIÉTÉ

Raison sociale

Forme juridique : SARL EURL SDF SNC Autre (à préciser).....

Nom du dirigeant

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Activité

Adresse professionnelle

Code postal Ville

POSE MA CANDIDATURE

comme Administrateur de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé Auvergne

Fait à Le **SIGNATURE**

Rôle de l'OMGA et présentation de la fonction d'administrateur

L'OMGA a pour mission d'apporter aux industriels, commerçants, artisans, agriculteurs et professions libérales une assistance en matière de gestion (dossier de gestion, formation, statistiques...) et de fournir une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières.

Composition :

Notre OMGA est administré par un Conseil d'Administration composé de 24 membres (16 experts-comptables : 8 au titre des membres fondateurs et 8 au titre des membres correspondants, 8 artisans, commerçants, agriculteurs et professions libérales).

Élections :

Les administrateurs issus du deuxième collège (membres correspondants) et du troisième collège (membres adhérents) sont élus pour trois ans par les membres du collège auquel ils appartiennent. Les membres fondateurs ne sont pas soumis au vote mais désignés selon des critères définis par les statuts.

Les personnes morales peuvent faire partie du Conseil d'Administration, sous réserve qu'elles désignent pour les représenter une personne physique ayant qualité pour prendre en leur nom les engagements nécessaires.

Les candidatures aux fonctions d'administrateur doivent être déposées à l'OMGA trente jours francs au moins avant la date fixée pour les élections soit le 11 octobre 2018 minuit.

Organisation :

Le Conseil d'Administration se réunit chaque trimestre. Chaque membre est tenu au secret professionnel. Chaque administrateur peut, s'il le souhaite, participer aux réunions de travail qui se tiennent sous forme de commissions dont l'objet est l'activité et le développement de l'OMGA.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez contacter la direction de l'OMGA.